

N/REF : 30/08/2024 12H09 C:263087 I:34541
V/REF : OSMIL805924302
V/Email reçu le Vendredi 30/08/2024 a 12H09

FONCIA ALPES DAUPHINE
AGCIMMO
35 RUE DES DEPORTES DU
11/11/1943
38100 GRENOBLE

IMMEUBLE : BEAUREGARD
9 RUE JOLIOT CURIE
38760 VARCES LES ALLIERES

St Martin-H, le 04 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 9 CURIE - MME PELLERIN 06 63 26 65 22 - 1ER ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR UN CURAGE DES EU EN URGENCE DE LA COPROPRIETE CITEE EN
REFERENCE
MME PELLERIN 06 63 26 65 22 A L'EVIER DE SA CUISINE BOUCHEE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 30/08/2024 A 15H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE DE LA CULOTTE DE LA COLONNE CUISINE
VERIFICATION DU BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 03/09/24 a 14H03 _ OCCUPANT LOGEMENT

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff débouchage/Pomp. 1h+Dépl.11 a 20km	1	214,83	214,83

TOTAL H.T.	214,83
T.V.A. a 20,00%	42,96
TOTAL T.T.C.En EURO	257,79

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN